## CHÔMAGE PARTIEL

## Consultez les fiches sur le site service-public.fr :

> les démarches de l'employeur (chômage partiel ou technique) https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F23503

> la rémunération des salariés placés en activité partielle (chômage partiel) https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F13898

